



Agence MCA-Morocco

DEMANDE DE DEVIS

Rabat, le 25 mars 2022

**Acquisition, livraison, installation et mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka pour l'Institut des Arts Traditionnels – IAT Meknès (CFP 03)
N°: DD/SH/MCA-M/EW-39-D8.7-D8.8/GovM. en 2 lots :**

D8-7 : Outillages verriers

D8-8 : Outillages verriers à chaud

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 460,5 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf des équipements, conformes aux spécifications de la présente Demande de devis.

DOCUMENTS A FOURNIR DANS L'OFFRE

Votre offre comprendra :

- le bordereau des prix (voir cadre du bordereau des prix de l'annexe A1)
- le bordereau technique (voir cadre du bordereau technique de l'annexe A2)

Le devis doit comprendre tous les produits et services.

Un fournisseur peut soumissionner pour un ou deux lots.

Votre devis devra être détaillé, signé et cacheté, pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des fiches techniques détaillées de chaque produit mentionnant clairement la marque et la référence du modèle proposé/Brochures/Photos/Descriptions permettant l'évaluation de votre offre, avec un tableau montrant les spécifications techniques exigées par le maître d'ouvrage (MCA-Morocco) et les spécifications techniques proposées par le soumissionnaire.

Un dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du soumissionnaire et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le soumissionnaire a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations délivrées par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
3. un plan d'atténuation des risques décrivant les procédures et protocoles pour éviter et réduire les risques de contamination et propagation de la covid-19 lors de la mise en œuvre de la présente prestation

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE DEVIS

La présente Demande de Devis consiste en la fourniture des équipements technico-pédagogiques relatifs aux gros équipements du verre et vitrail pour **l'Institut des Arts Traditionnels – IAT Meknès (CFP 03)**.

Les biens et services à fournir dans le cadre de cette Demande de Devis rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Acquisition des équipements technico-pédagogiques » pour la réalisation des projets retenus pour l'appui du Fonds Charaka.

La présente demande de devis est constituée de 2 lots :

1. D8-7 : Outillages verriers
2. D8-8 : Outillages verriers à chaud

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les matériels à fournir dans le cadre de la présente Demande de Devis devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements technico pédagogiques destinés aux instituts cités à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, l'installation et la mise en marche de tous les équipements, ainsi que la configuration, le cas échéant et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 de la présente Demande de Devis.

Ces prestations comprennent notamment les éléments suivants :

- La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements selon la description de l'article 4 de la présente Demande de Devis ;
- La mise en place de la configuration logicielle requise, le cas échéant conformément au descriptif de l'article 4.
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels et logiciels fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de douze (12) mois à partir de la date de la réception provisoire ;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires des instituts pour l'exploitation du matériel livré ;

Les quantités du matériel à livrer par institut sont précisés dans l'article 4.

Qualité de service

Le fournisseur s'engage à garantir et assurer toutes les prestations de service après-vente et tous les diagnostics nécessaires afin de remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 7 des présentes spécifications.

Le prestataire doit à ce propos joindre à son offre l'engagement ferme de service après-vente suivant le modèle de l'Annexe E.

Considération spéciale

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée à la covid-19, le prestataire devra fournir un plan d'atténuation des risques décrivant les procédures et protocoles pour éviter et réduire les risques de contamination et propagation de la covid-19 lors de la mise en œuvre de la présente prestation. Ce plan devra être établi à partir du canevas en Annexe F intégrant l'ensemble des directives de MCC. Le respect des exigences nationales en la matière est aussi obligatoire.

ARTICLE 3 : REGLES D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS TECHNICO PEDAGOGIQUES

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

1. Partie matérielle

Le fournisseur doit fournir, en langue française, les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni.

2. Inventaire des équipements

- Après installation, le fournisseur affichera, sur chaque équipement inventorié (la liste des équipements concernés sera arrêtée dans la réunion de démarrage), le numéro d'inventaire fourni par le gestionnaire de l'institut de formation et ce, selon le modèle d'étiquette autocollante communiquée par MCA-Morocco.
- Le fournisseur est tenu de remettre au maître d'ouvrage la base de données d'inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements en indiquant les références du contrat et le lot concernés, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d'inventaire plus une photo en couleur de l'équipement installé sur place.

3. Transfert de compétence et initiation à l'usage :

Le fournisseur est tenu, après la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements, d'assurer une formation d'au moins 2 jours aux personnels désignés à cet effet et ce en matière d'usage des différents composants livrés.

ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

D8-7: Outillages verriers

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGEEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
1	Meuleuse vitrail	Meuleuse / ponceuse type KRISTALL 2000S ou équivalent.
2	Lampe UV à main 4 Watts	Temps d'exposition minimum de 5 minutes. Longueur utile 11 cm.
3	Pince à gruger type 1	Description Pince permettant de détacher les morceaux de verre (épaisseur de 2 à 5 mm) après avoir effectué un trait de coupe, et effectuer une finition nette des bords (gruger) En acier forgé, durci en bain d'huile, revêtement anticorrosion, poignée gainée confort Largeur des mâchoires : 4 mm (idéale pour détacher les petites longueurs de coupe jusqu'à 5 cm environ) Longueur pince : 160 mm Utilisation : Partie courbe se place en dessous du verre

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGEEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
4	Rouleaux à pâtisser bois	Rouleaux à pâtisser bois
5	Tournette	Equipée d'une ventouse pour permettre une adhérence parfaite sur votre surface à découper, sans exercer de point d'appui supplémentaire. Avec 6 molettes en acier sur barillet – molettes et barillet facilement interchangeable. Equipée d'un support porte molette, échangeable, facilitant la rotation de la tournette Diamètre 60 CM
6	Mesure à anse 3L	Gobelet en plastique avec graduation en ml avec anse
7	Mesure à anse 5L	5L gobelet en plastique avec graduation en ml avec anse
8	Set d'outils	Bullseye set d'outils pour la poudre de verre
9	Moule fusing forme assiette Type 1	Dimension : 30cm x 4cm matériaux porcelaine
10	Moule fusing forme assiette Type 2	Dimension : 37cm x 5cm matériaux porcelaine
11	Moule céramique demi-cylindre PM	Dimensions : 23 x 27 x 10 cm matériaux porcelaine
12	Moule fusing céramique plat ovale	Dimensions 43cm de long par 16cm de large Hauteur 2,5cm matériaux porcelaine
13	Moule fusing céramique plat petit bateau	Dimensions de 31 cm de long par 19 cm de large Hauteur 4 cm matériaux porcelaine
14	Moule fusing céramique plat rectangle petit	Dimensions de 31 cm de long par 19 cm de large Hauteur 4 cm matériaux porcelaine
15	Moule fusing céramique plat rectangle grand	Dimensions de 38 cm de long par 19 cm de large Hauteur 4 cm matériaux porcelaine
16	Moule fusing mosaïque	Dimensions d'une tesselle : 2,5 cm x 2,5 cm x 0,5 cm matériaux porcelaine
17	Moule fusing oval	Dimensions intérieures : 44,8 cm x 15,7 cm Hauteur 2 cm Dimensions extérieures : 45,9 cm x 17 cm Hauteur 3,2 cm matériaux porcelaine
18	Moule fusing carré légèrement bas	Dimensions : 13 cm x 7 cm x 2 cm matériaux porcelaine
19	Moule fusing bol	Dimensions : 31 cm x 20,5 cm matériaux porcelaine matériaux porcelaine
20	Moule céramique demi-cylindre GM	Dimensions : 33 x 36 x 11 cm matériaux porcelaine

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGÉES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
21	Moule fusing ying -yang	Dimensions : 35 cm x 35 cm x 2,6 cm Int 23,5 cm matériaux porcelaine
22	Moule fusing rectangle	Dimensions : 40 cm x 21 cm matériaux porcelaine
23	Moule céramique coquillage	Dimensions : 27 x 24 cm matériaux porcelaine
24	Moule céramique feuille	Dimensions : 52 x 25 cm hauteur 11 cm matériaux porcelaine
25	Equerre 135 cm	Equerre de vitrier 135 cm de longueur
26	Equerre 30 cm	Equerre de vitrier 30 cm de longueur
27	Equerre 80 cm	Equerre de vitrier 80 cm de longueur
28	Tournette avec ventouse	Equipée d'une ventouse pour permettre une adhérence parfaite sur votre surface à découper, sans exercer de point d'appui supplémentaire. Molette en carbure de tungstène, pour une plus longue durée de vie Equipée d'un support porte molette, échangeable, facilitant la rotation de la tournette Le roulement à billes permet de réduire la force nécessaire pour effectuer les cercles Diamètre 60 cm
29	Outil sculpteur	Lots d'outils de sculpteur inox
30	Coupe verre	Manche en laiton, Molette en carbure de tungstène pour une longue durée de vie. Permet de couper des verres épais et durs. Dosage précis de l'huile par la pression exercée sur l'outil. Tête large pour une utilisation plus agréable avec une équerre ou une règle.
31	Marqueur	Marqueur pour verre EDDING blanc
32	Peigne	Peigne en caoutchouc pour poudres de verre
33	Pince	Pince à ouvrir la coupe TOYO TB 19/600
34	Pinceau pour séparateur	Pinceau Haik étroit 6,5cm
35	Stressomètre	Stressomètre prise prise Euro alimenté par une prise secteur 220V
36	Plaque d'enfournement 600*500*15	600*500*15 - mulcorit
37	Support d'enfournement hauteur 100mm	diamètre 43 - hauteur 100mm
38	Support d'enfournement hauteur 150mm	diamètre 43 - hauteur 150mm
39	Support d'enfournement hauteur 20mm	diamètre 43 - hauteur 20mm

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGÉES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
40	Support d'enfournement hauteur 75mm	diamètre 43 - hauteur 75mm
41	Support d'enfournement hauteur 30mm	diamètre 43 - hauteur 30mm
42	Embouts de vissage	lots de 11 embouts 25mm DEXTER
43	Gants haute température	résiste au moins à 500°C
44	Filtre	Set de filtres pour stressomètre
45	Pince à coquiller	Elle permet de faire une découpe en forme de coquille sur les bords du verre.
46	LAMPE UV	Lampe pour la polymérisation des colles UV Spectre de rayonnement de 350nm à 400nm avec un max. de 370nm Livré avec deux ampoules supplémentaires de rechange
47	Coupe verre carbure de tungstène	Manche en bois · Barillet en acier trempé interchangeable · Le métal doit être en carbure de tungstène avec une grande résistance à l'usure · Adapté aux verres épais et durs Angle de coupe : 135 ° Ecart règle: 2,5 mm Molettes en carbure de tungstène :5 mm Ø
48	Marqueur	Marqueur pour verre EDDING blanc
49	MAROUFLETTES	Lots de 3 marouflettes souples Pour étalage du mastic
50	raclette en plastique	Pour chasser les bulles lors de la mise en place du masque de sablage.
51	Brosse	Brosses applicatrices en nylon
52	Joues	Joues plastiques pour racle par paire
53	Racles type 1	racle d'enduction en 1m
54	Racles type 2	Racles d'impression type D polyuréthane 50*9mm 1mL
55	Spatules	Spatule acier inox angles arrondis longueur 140mm
56	Cadres	Cadres aluminium tissus 90T 40*48cm
57	Charnières	HINGE CLAMPS 2 pièces (lot) pour fixation d'écran
58	Fer à souder	Fer à souder à température contrôlée, Pourvu d'une panne de chauffe spéciale magneto-thermique déterminant la température exacte de la pointe, Possibilité de modifier la température en remplaçant la pointe -200w de watt -300c- Panne de chauffe longue durée marteau
59	RABATTEUR CUIVRE	4MM Pour faciliter le rabat du cuivre sur le verre Technique Tiffany

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGEEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
60	GABARIT / TRUSQUIN	DIM.60CM Pour couper des formats de verre à l'identique
61	Pince à gruger type 2	Elle sert à grignoter petit à petit le verre pour s'approcher le plus près possible de la forme à obtenir sur la pièce de verre, sans utiliser la meuleuse.
62	Pince à rompre	Elle utilisée pour séparer deux pièces de verre quand le verre a été rayé par le coupe-verre. Le verre est souvent grugé après le décrochage. Idéale pour les coupes courbes.
63	MARTEAU PLOMB	PETIT MANCHE BOIS POUR MONTAGE PLOMB
64	OUVRE PLOMB	5mm, manche en bois pour ouvrir l'aile des plombs afin de faciliter le montage,
65	Applicateurs de cuivre	Applicateurs cuivre 4,76 mm Avec ce dérouleur, le cuivre autocollant est appliqué rapidement et sans risque de blessure sur l'arête du verre, même sur du verre structuré. Le film de protection est décollé automatiquement. Il existe un dérouleur pour chaque largeur de Ruban.
66	Applicateurs	Applicateurs cuivre 6,35 mm Applicateurs cuivre Avec ce dérouleur, le cuivre autocollant est appliqué rapidement et sans risque de blessure sur l'arête du verre, même sur du verre structuré. Le film de protection est décollé automatiquement. Il existe un dérouleur pour chaque largeur de Ruban.
67	PINCEAUX	Assortiment de 72 pinceaux poils synthétiques
68	Clou à Plomb tête ronde à l'unité	Boîte de 100 clous en plombs
69	REGLES DE MONTAGE	Champlat sapin 2 arrondis sans nœud - 4 x 38 mm - 2,5 M
70	Coupe verre circulaire E 120CM	Coupe-verre circulaire. Construction en laiton. Lecture de l'échelle. Diamètre jusqu'à 120 cm.
71	DETECTEUR FACE ETAIN	Détecteur + piles
72	LIME EN CARBORUNDUM	Dim.247x35x10mm
73	Equerres de vitrier sans écharpe	Equerre de vitrier 17* 30cm de coté
74	Equerres de vitrier sans écharpe	Equerre de vitrier à 37*80cm de coté
75	EQUERRES	Equerres plastiques 45/45° - 26 cm
76	FER A SOUDER	Fers à souder panne fine 100 W
77	Panneaux led lumineux	Noxion Panneau LED Ecowhite V2.0 60x60cm 6500K 36W UGR <22 Lumière du Jour - Équivalent 4x18W
78	PINCES	Jeu de pinces - 8 pièces

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
79	Blaireau (pinceau) 120 mm	LARGEUR 120mm Blaireau à poils longs et souples
80	Blaireau (pinceau) 90 mm	LARGEUR 90mm Blaireau à poils longs et souples
81	COUTEAU PLOMB MANCHE BOIS	Manche bois Lame courbée Longueur lame : 95mm
82	Coupe verre carbure de tungstène	Manche en bois · Barillet en acier trempé interchangeable · Le métal doit être en carbure de tungstène avec une grande résistance à l'usure · Adapté aux verres épais et durs Angle de coupe : 135 ° Ecart règle: 2,5 mm Molettes en carbure de tungstène :5 mm Ø
83	METRE VERRE	Mètre à ruban Longueur 3m
84	Pinceau d'artiste type 1	PINC N°12 BROSSE À FILET DIAM.3,8 LONG.31MM
85	Pinceau d'artiste type 2	PINC N°6 BROSSE À FILET DIAM.3,8 LONG.31MM
86	Pinceau d'artiste type 3	PINC N°8 BROSSE À FILET DIAM.3,8 LONG.31MM
87	Pinceau d'artiste type 4	PINC N°18 BROSSE EVENTAIL BLAIREAU LARG.22 LONG.36MM
88	Pinceau d'artiste type 5	PINC N°20 BROSSE EVENTAIL BLAIREAU LARG.22 LONG.36MM
89	Pinceau d'artiste type 6	PINC N°22 BROSSE EVENTAIL BLAIREAU LARG.22 LONG.36MM
90	Pinceau d'artiste type 7	Pinceaux lavis n°5
91	Pinceau d'artiste type 8	Pinceaux putois bout carré n°0
92	PINCES griffe caoutchouc	Pinces griffes ex Griffi pour tenir les pièces en verre lors des opérations de meulage, machoir en caoutchouc
93	Couteaux de préparation émaux	Pour la préparation des émaux et grisailles Réalisation à base d'eau ou de médiums huileux, Manche bois, Lame arrondie Longueur lame : 20cm en inox
94	Balayette	Pour nettoyer le plan de coupe Longueur : 48cm
95	Brosse chiendent	Pour nettoyer les panneaux après masticage Longueur : 17cm
96	Règle de Vitrier 80cm	Règle en Aluminium avec Mousse caoutchouc pour adhérer au verre.
97	LAMES POUR SCALPEL	Set de 10 lames de rechange pour SCALPEL
98	PINCEAUX d'artiste	Set de 6 pinceaux petit gris
99	SPATULE A RABATTRE PLASTIQUE	Spatule en plastique dur Pour rabattre manuellement le plomb (vitrail) ou le cuivre (tiffany) Longueur 200mm

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGÉES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
100	SCALPEL ALUMINIUM	Styler/scalpel de découpe pour les patrons Lames de rechange :
101	Ciseaux 3 lames type 1	Triple lame 1 mm
102	Ciseaux 3 lames type 2	Triple lame 2 mm
103	DEROULEURS	Dérouleurs Glastar pour ruban 4,8/5,7/6,4 mm
104	DEVIDOIRS	Dévidoirs rouleaux 7 cases
105	SUPPORT POUR FER A SOUDER - D.MAX 20MM	Facilite l'utilisation du fer à souder, Ample base avec compartiment pour éponge de nettoyage, Gros ressort avec embouchure D.20mm

*Pour faire office de Bordereau Technique (Offre Technique), ce tableau sera complété par le soumissionnaire pour préciser les caractéristiques des articles proposés.

D8-8 : Outillages verriers à chaud

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DETAILLEES
1	Chalumeaux	Chalumeaux pour verre Chalumeau de soudeur oxygène / Gaz naturel
2	Lot d'outils et de moules de base	<p>LOTS OUTILLAGES VERRIERS ET MOULES</p> <p>Mailloches standards bois avec manche : taille : 6 ; 8 ; 10 ; 14 ; 16</p> <p>Mailloches standards bois avec manche : taille : 18 ; 24</p> <p>Moule bois à Gobelets par hauteur et diamètre h 100 mm dia 60 mm</p> <p>Moule bois verre conique par hauteur et diamètre h 100 mm dia 60 mm</p> <p>Moule bois à Flute par hauteur et diamètre H 100 à 150 mm</p> <p>Moule bois à limonade H 110 à 150 mm dia 50 à 70 mm</p> <p>Palettes bois taille 325 x55 ; 370 x75 ; 455 x 75</p> <p>Moule métallique Gobelet par hauteur et diamètre h 100 mm dia 60 mm</p> <p>Verre whisky par hauteur et diamètre h 80 à 100 mm dia 60 à 80 mm</p> <p>Flute par hauteur et diamètre H 100 à 150 mm</p> <p>Chope H 110 à 150 mm dia 50 à 70 mm</p> <p>Canne par diamètre mors acier réfractaire, diamètre 14 : mors dia 17 ; 20 : mors dia 25 ; 22 : mors dia 30</p> <p>Canne diamètre 25 : mors acier réfractaire 35/40 mm,</p> <p>Pontils 30 par diamètre extrémité 200 mm en acier réfractaire diamètres 14 ; 18 ; 20</p> <p>Ferret réfractaire diamètre 8 ; 10 ;</p> <p>Canne pour cueillage "à la patate" diamètres 30; 60 mm</p> <p>1 par diamètre ; canne pour cueillage "à la patate" 120 mm ; 130 mm</p>

		Ciseaux droits multi usages : longueur de lame 50 mm 2 ciseaux à anses longueur de lame 125 mm Ciseaux à anses longueur de lame 75 mm ;105 mm Grands ciseaux droit longueur de lame (90 mm ; 105 mm) Ciseaux à rogner : longueur de lame 55 mm ; 65 mm) Fers plats par dimension de longueur de lame 160 mm 125 mm Fers ronds par dimension de longueur de lame 100 mm 120 mm 225 mm Assortiment de Pincettes standard et de formes différentes : longueur 300 mm ; 250 mm 2 Montures de lames bois longueur 250 mm 2 Soufflettes par longueur tube courbe dimensions standards petites moyennes 2 par dimensions : Moules métalliques ananas 60 x 100 mm ; 70 x 130 mm 2 par dimensions : Moules métalliques optiques 12 points 42 x 70 mm ; 65 x 120 mmm 2 Moules métalliques optiques 16 points 55 x 110 mmm 2 par dimension : Compas 145 mm 165 mm 190 mm 2 par dimension : Compas 285 mm 2 diviseurs PI par dimension 110 mm ; 190 ; 240 mm 2 par dimension Compas courbé 155 mm ; 210 mm 2 torches à main
3	Torche	Modèle étancheur (grosse buse), alimentation propane
4	Économiseur d'établi oxygène propane	avec olives étagées
5	Banc de verrier	Banc de verrier hauteur de l'assise ajustable si possible

*Pour faire office de Bordereau Technique (Offre Technique), ce tableau sera complété par le soumissionnaire pour préciser les caractéristiques des articles proposés.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque soumissionnaire est tenu de présenter :

- Une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.
- Un bordereau technique détaillé (suivant modèle objet de l'annexe A2) qui récapitule dans les moindres détails les caractéristiques des équipements technico-pédagogiques proposés avec des descriptifs techniques hautement détaillés, les marques, les types, l'origine, la force, les puissances, les capacités et tous les paramètres et les spécifications nécessaires à l'évaluation des offres.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de la Demande de Devis et la mention « **DOCUMENTATION TECHNIQUE** ». Le dossier numérique de la documentation technique doit être présenté pat lot en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Pour les équipements qui requièrent pour leur installation des travaux de branchement spécifiques, la documentation technique doit inclure :

- Une note sur papier entête du soumissionnaire listant tous les besoins et les attentes pour le raccordement aux utilités de chaque équipement de la présente Demande de Devis (Electricité, gaz, eau froide, eau chaude, évacuation des eaux des condensats, eaux vannes), avec le détail et les caractéristiques attendues (Réservation, Diamètre, Débit, pression, section, type de raccordement,...) et que le lot en charge de l'aménagement des ateliers se chargera de mettre à disposition de l'Entreprise au pied de l'équipement.
- Un plan d'implantation de chaque équipement faisant apparaître l'encombrement et les dimensions de ce dernier avec la localisation des points de raccordement aux différentes utilités.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD).
Date de livraison requise *	Six (6) mois au maximum après la réception de l'ordre de service
Garantie Fournisseur	12 mois à compter de la réception provisoire
Période de validité de votre devis de chaque lot	90 jours
Devis à soumettre via :	Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué à l'article 14 « Date limite de Dépôt des Offres » de la présente Demande de Devis.

**Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser les délais de livraison indiqués, à partir de la date de réception de l'Ordre de Service de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).*

Dans le cas où votre devis est sélectionné, à la suite de la procédure d'évaluation, et avant la signature du bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants, ou les documents équivalents pour les entreprises non-résidentes au Maroc :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le soumissionnaire est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT.

ARTICLE 6 : DELAI DE GARANTIE

Le fournisseur déclare et garantit que les biens sont neufs, d'origine constructeur, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'ils intègrent toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.

Pour les équipements qui seront livrés dans le cadre du marché résultant de la présente demande de devis, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

La période de garantie fournisseur est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire des équipements.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

ARTICLE 7 : PORTEE DE LA GARANTIE – CONTINUTE DE SERVICE ET SUPPORT TECHNIQUE

1. Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie** », la garantie inclut :

- L'entretien et la maintenance préventive des équipements et du matériel pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires ;
- La maintenance curative et la réparation des dysfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt des équipements défaillants, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

2. Continuité de service et support technique

Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit des instituts bénéficiaires des équipements.

Ce support technique consiste notamment à :

- Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des instituts concernant la déclaration des pannes ;
- Recevoir toutes les réclamations formulées par les instituts
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution. En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie.

ARTICLE 8 : MODALITES, LIEUX ET CONDITIONS DE LIVRAISON

1. Modalités et lieux de livraison

La livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement objet de la présente Demande de Devis devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché aux lieux cités en annexe B.

Les équipements livrés, installés et mis en service par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en 3 exemplaires dont un exemplaire remis au représentant du fournisseur. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison et installation ;
2. La référence au marché ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des équipements livrés (N° du marché, N° lot, N° de l'article, désignation et caractéristique de l'équipement livré, quantité livrée..... etc).

Toute livraison, installation et mise en service de l'équipement doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un planning préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir :

- 1- les documents de mise en marche ;
- 2- un manuel d'utilisation ;
- 3- les documents de maintenance.

Ces documents doivent être rédigés en langue française.

Le fournisseur s'engage, pour tous les articles livrés, installés et mis en service réaliser des formations au profit du personnel chargé de l'exploitation des équipements objet desdits articles.

Avant de commencer la livraison des équipements objet de la présente Demande de Devis, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le lot et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service des équipements.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison, installation et mise en service de l'équipement, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en annexe D, datée et mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en trois (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Ce comité de réception procédera sur site à la validation de la réception des équipements sur la base des spécifications indiquées dans l'article 4 ci-dessus.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

2. Conditions de livraison

- Le prestataire garantit que les équipements objet du présent marché livrés sont neufs, n'ont jamais été utilisés, et du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.
- Le prestataire garantit en outre que les équipements livrés n'ont aucune défektivité due à leurs conceptions, aux matériaux ou à tout acte ou omission du prestataire.
- La livraison des équipements se déroulera sur les lieux des bénéficiaires des projets en présence des représentants dûment habilités du Maître d'Ouvrage et du fournisseur après avoir effectué des vérifications qualitatives destinées à constater que les équipements répondent bien aux spécifications exigées par ce marché.
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou le cas échéant, pourvoir

au remplacement des équipements non conformes. Les modification, correction, ou remplacement sont aux frais du fournisseur.

- Les frais de transport pour retour des équipements refusés resteront à la charge du fournisseur.
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction des équipements jugés non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement des équipements refusés, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison des équipements aux lieux de la livraison précisés en Annexe B.
- Les opérations de transport, de chargement et de déchargement, sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité.
- Les frais accessoires, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur.
- Tous les frais résultants de la détérioration des équipements objet de la présente Demande de Devis, imputables au transport et au chargement/déchargement ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

ARTICLE 9 : DELAI DE LIVRAISON ET PENALITES POUR RETARD

Le fournisseur devra livrer tous les équipements relatifs à chaque lot dans un délai de **6 mois**.

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements en présence des bénéficiaires et éventuellement la formation du personnel d'exploitation conformément à l'article 3 de la présente Demande de Devis.

Le délai de livraison court à partir du lendemain de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par l'ordre de service en question.

A défaut d'avoir terminé la livraison, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 1 ‰ (un pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente demande de devis.

ARTICLE 10 : DEFECTUOSITE / REJET

Si les équipements livrés et installés appellent à des réserves ou ne répondent pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux équipements ne constituent pas par eux-mêmes une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

ARTICLE 11 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membres du comité de réception des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des équipements aux spécifications techniques de l'article n°4 du marché.

Les équipements livrés et installés, sont soumis à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des équipements livrés et installés aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Après validation de la réception, les ARM sont établies en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établit un procès-verbal de réception provisoire.

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie fournisseur qui commence à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire pour une durée de douze (12) mois.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DES OFFRES

Les offres devront répondre aux critères suivants :

- a) Critères de conformité administrative : attestations, durée de validité du devis, et capacité financière (voir l'article 5 de cette présente demande de devis).
- b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) à l'Article 4 de cette Demande de Devis.

Toutes les Offres **substantiellement**¹ conformes sont comparées pour déterminer quelle Offre est la moins disante.

- c) Critère financier

Le marché sera attribué à l'offre évaluée la moins-disante (TTC) conforme pour l'essentiel pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité.

Le taux de conversion est : le cours de référence moyen de Bank Al Maghrib 28 jours précédant la date de l'ouverture de l'offre.

Les Soumissionnaires peuvent contester les résultats d'une procédure de passation de marchés conformément aux règles prévues dans le Système de contestation des Soumissionnaires mis en place par MCA-Morocco et approuvé par la MCC. Les règles et dispositions qui régissent le Système de

¹ Est substantiellement conforme à la Demande de devis :

Pour le lot EW-39-D-8.7, toute offre qui présente au moins 85% d'articles conformes pour l'essentiel des articles demandés, soit 89 articles sur 105.

Pour le lot EW-39-D-8.8, toute offre qui est conforme pour l'essentiel à l'ensemble des articles demandés.

contestation des Soumissionnaires sont publiées sur le site web de MCA-Morocco : <https://www.mcamorocco.ma/sites/default/files/documents/BCS%20V2%20April%202019.pdf>.

ARTICLE 13 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco ».

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Livraison	Pourcentage
A la réception provisoire après livraison, installation et mise en service de tout le matériel	90%
A la réception définitive qui se prononce après le délai de garantie du fournisseur qui est de 12 mois	10%*

* Cette retenue peut être libérée contre une caution bancaire

ARTICLE 14 : DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Des éclaircissements peuvent être demandés par courrier électronique à l'adresse procurement@mcamorocco.ma, au plus tard le **31 mars 2022**, afin que des réponses puissent être fournies à tous les Soumissionnaires enregistrés au plus tard **05 avril 2022**.

Votre devis doit être soumis au plus tard le **11 avril 2022 avant 23h00mn** suivant les liens ci-après :

EW-39D8.7 : <https://www.dropbox.com/request/Hku7pLoJHIFE5e82NiA8>

EW-39D8.8 : <https://www.dropbox.com/request/GZu56YPg8YiBgW9mVF60>

Agent de passation de marchés

Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation,

Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,

Bureau de l'Agent de passation des marchés,

Rabat- Maroc

procurement@mcamorocco.ma

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Malika LAASRI
Directrice Générale
Agence MCA-Morocco

ANNEXE A 1 : Bordereau des prix

D.8.7- Outillages verriers

ITEM	DESIGNATION	TYPE DE LOCAL OÙ SERA PLACÉ L'ÉQUIPEMENT	U	Quantité	Prix unitaire TTC MAD/USD (Devise à préciser)	Prix Total TTC MAD/USD (Devise à préciser)
1	Meuleuse vitrail	Atelier décoration	U	4		
2	Lampe UV à main 4 Watts	Atelier décoration	U	3		
3	<i>Pince à gruger type 1</i>	Atelier décoration	U	10		
4	<i>Rouleaux à pâtisser bois</i>	Atelier décoration	U	5		
5	Tournette	Atelier décoration	U	10		
6	Mesure à anse 3L	Atelier décoration	U	5		
7	Mesure à anse 5L	Atelier décoration	U	5		
8	Set d'outils	Atelier décoration	U	5		
9	<i>Moule fusing forme assiette type 1</i>	Atelier décoration	U	3		
10	<i>Moule fusing forme assiette type 2</i>	Atelier décoration	U	3		
11	Moule céramique demi cylindre PM	Atelier décoration	U	3		
12	Moule fusing céramique plat ovale	Atelier décoration	U	3		
13	Moule fusing céramique plat petit bateau	Atelier décoration	U	3		
14	Moule fusing céramique plat rectangle petit	Atelier décoration	U	3		
15	Moule fusing céramique plat rectangle grand	Atelier décoration	U	3		

ITEM	DESIGNATION	TYPE DE LOCAL OÙ SERA PLACÉ L'ÉQUIPEMENT	U	Quantité	Prix unitaire TTC MAD/USD (Devise à préciser)	Prix Total TTC MAD/USD (Devise à préciser)
16	Moule fusing mosaïque	Atelier décoration	U	3		
17	Moule fusing oval	Atelier décoration	U	3		
18	Moule fusing carré légèrement bas	Atelier décoration	U	3		
19	Moule fusing bol	Atelier décoration	U	3		
20	Moule céramique demi cylindre GM	Atelier décoration	U	3		
21	Moule fusing ying -yang	Atelier décoration	U	3		
22	Moule fusing rectangle	Atelier décoration	U	3		
23	Moule céramique coquillage	Atelier décoration	U	3		
24	Moule céramique feuille	Atelier décoration	U	3		
25	Equerre 135 cm	Atelier décoration	U	3		
26	Equerre 30 cm	Atelier décoration	U	10		
27	Equerre 80 cm	Atelier décoration	U	10		
28	Tournette avec ventouse	Atelier décoration	U	2		
29	Outil sculpteur	Atelier décoration	lot	10		
30	Coupe verre	Atelier décoration	U	10		
31	Marqueur	Atelier décoration	U	100		
32	Peigne	Atelier décoration	U	5		
33	Pince	Atelier décoration	U	2		
34	Pinceau pour séparateur	Atelier décoration	U	5		
35	Stressomètre	Atelier décoration	U	1		
36	Plaque d'enfournement 600*500*15	Atelier décoration	U	15		

ITEM	DESIGNATION	TYPE DE LOCAL OÙ SERA PLACÉ L'ÉQUIPEMENT	U	Quantité	Prix unitaire TTC MAD/USD (Devise à préciser)	Prix Total TTC MAD/USD (Devise à préciser)
37	Support d'enfournement hauteur 100mm	Atelier décoration	U	60		
38	Support d'enfournement hauteur 150mm	Atelier décoration	U	60		
39	Support d'enfournement hauteur 20mm	Atelier décoration	U	60		
40	Support d'enfournement hauteur 75mm	Atelier décoration	U	60		
41	Support d'enfournement hauteur 30mm	Atelier décoration	U	60		
42	Embouts de vissage	Atelier décoration	Lot	2		
43	Gants haute température	Atelier décoration	U	2		
44	Filtre	Atelier décoration	Lot	1		
45	Pince à coquiller	Atelier parachèvement	U	10		
46	LAMPE UV	Atelier parachèvement	U	2		
47	Coupe verre carbure de tungstène	Atelier parachèvement	U	10		
48	Marqueur	Atelier parachèvement	U	50		
49	MAROUFLETTES	Atelier sablage	U	10		
50	raclette en plastique	Atelier sablage	U	20		
51	Brosse	Atelier sérigraphie	U	5		
52	Joues	Atelier sérigraphie	U	6		
53	Racles type 1	Atelier sérigraphie	U	2		
54	Racles type 2	Atelier sérigraphie	U	3		
55	Spatules	Atelier sérigraphie	U	5		

ITEM	DESIGNATION	TYPE DE LOCAL OÙ SERA PLACÉ L'ÉQUIPEMENT	U	Quantité	Prix unitaire TTC MAD/USD (Devise à préciser)	Prix Total TTC MAD/USD (Devise à préciser)
56	Cadres	Atelier sérigraphie	U	10		
57	Charnières	Atelier sérigraphie	U	6		
58	Fer à souder	Atelier vitrail	U	10		
59	RABATTEUR CUIVRE	Atelier vitrail	U	10		
60	GABARIT / TRUSQUIN	Atelier vitrail	U	10		
61	Pince à gruger type 2	Atelier vitrail	U	10		
62	Pince à rompre	Atelier vitrail	U	10		
63	MARTEAU PLOMB	Atelier vitrail	U	10		
64	OUVRE PLOMB	Atelier vitrail	U	10		
65	Applicateurs de cuivre	Atelier vitrail	U	10		
66	Applicateurs	Atelier vitrail	U	10		
67	PINCEAUX	Atelier vitrail	U	1		
68	Clou à Plomb tête ronde à l'unité	Atelier vitrail	U	10		
69	REGLES DE MONTAGE	Atelier vitrail	U	10		
70	Coupe verre circulaire E 120CM	Atelier vitrail	U	5		
71	DETECTEUR FACE ETAIN	Atelier vitrail	U	1		
72	LIME EN CARBORUNDUM	Atelier vitrail	U	10		
73	Equerres de vitrier sans écharpe	Atelier vitrail	U	10		
74	Equerres de vitrier sans écharpe	Atelier vitrail	U	10		
75	EQUERRES	Atelier vitrail	U	10		
76	FER A SOUDER	Atelier vitrail	U	10		
77	Panneaux led lumineux	Atelier vitrail	U	5		
78	PINCES	Atelier vitrail	Lot	10		
79	Blaireau (pinceau) 120mm	Atelier vitrail	U	10		
80	Blaireau (pinceau) 90mm	Atelier vitrail	U	10		

ITEM	DESIGNATION	TYPE DE LOCAL OÙ SERA PLACÉ L'ÉQUIPEMENT	U	Quantité	Prix unitaire TTC MAD/USD (Devise à préciser)	Prix Total TTC MAD/USD (Devise à préciser)
81	COUTEAU PLOMB MANCHE BOIS	Atelier vitrail	U	10		
82	Coupe verre carbure de tungstène	Atelier vitrail	U	10		
83	METRE VERRE	Atelier vitrail	U	10		
84	Pinceau d'artiste type 1	Atelier vitrail	U	10		
85	Pinceau d'artiste type 2	Atelier vitrail	U	10		
86	Pinceau d'artiste type 3	Atelier vitrail	U	10		
87	Pinceau d'artiste type 4	Atelier vitrail	U	10		
88	Pinceau d'artiste type 5	Atelier vitrail	U	10		
89	Pinceau d'artiste type 6	Atelier vitrail	U	10		
90	Pinceau d'artiste type 7	Atelier vitrail	U	10		
91	Pinceau d'artiste type 8	Atelier vitrail	U	10		
92	PINCES griffe caoutchouc	Atelier vitrail	U	10		
93	Couteaux de préparation émaux	Atelier vitrail	U	10		
94	Balayette	Atelier vitrail	U	10		
95	Brosse chiendent	Atelier vitrail	U	10		
97	Règle de Vitrier 80cm	Atelier vitrail	U	10		
98	LAMES POUR SCALPEL	Atelier vitrail	U	10		
99	PINCEAUX d'artiste	Atelier vitrail	U	10		
100	SPATULE A RABATTRE PLASTIQUE	Atelier vitrail	U	10		
101	SCALPEL ALUMINIUM	Atelier vitrail	U	10		
102	Ciseaux 3 lames type 1	Atelier vitrail	U	10		
103	Ciseaux 3 lames type 2	Atelier vitrail	U	10		
104	DEROULEURS	Atelier vitrail	U	10		
105	DEVIDOIRS	Atelier vitrail	U	10		

ITEM	DESIGNATION	TYPE DE LOCAL OÙ SERA PLACÉ L'ÉQUIPEMENT	U	Quantité	Prix unitaire TTC MAD/USD (Devise à préciser)	Prix Total TTC MAD/USD (Devise à préciser)
106	SUPPORT POUR FER A SOUDER - D.MAX 20MM	Atelier vitrail	U	10		
Total 1164						

D8-8 : Outillages verriers à chaud

ITEM	DESIGNATION	TYPE DE LOCAL OÙ SERA PLACÉ L'ÉQUIPEMENT	U	Quantité	Prix unitaire TTC MAD/USD (Devise à préciser)	Prix Total TTC MAD/USD (Devise à préciser)
1	Chalumeaux	Atelier soufflage	U	2		
2	Lot d'outils et de moules de base	Atelier soufflage	U	10		
3	Torche	Atelier soufflage	U	2		
4	Économiseur d'établi oxygène propane	Atelier soufflage	U	2		
5	Banc de verrier	Atelier soufflage	U	5		
Total				21		

ANNEXE A 2 : Bordereau Technique

Ce tableau donne le cadre de bordereau qui fera office d'offre technique pour chaque lot

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGÉES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	CARACTERISTIQUES PROPOSÉES PAR LE SOUSSIONNAIRE
1	Meuleuse vitrail	Meuleuse / ponceuse type KRISTALL 2000S ou équivalent.	
2	Lampe UV à main 4 Watts	Temps d'exposition minimum de 5 minutes. Longueur utile 11 cm.	

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	CARACTERISTIQUES PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE
3	Pince à gruger type 1	Description Pince permettant de détacher les morceaux de verre (épaisseur de 2 à 5 mm) après avoir effectué un trait de coupe, et effectuer une finition nette des bords (gruger) En acier forgé, durci en bain d'huile, revêtement anticorrosion, poignée gainée confort Largeur des mâchoires : 4 mm (idéale pour détacher les petites longueurs de coupe jusqu'à 5 cm environ) Longueur pince : 160 mm Utilisation : Partie courbe se place en dessous du verre	
4	Rouleaux à pâtisser bois	Rouleaux à pâtisser bois	
5	Tournette	Equipée d'une ventouse pour permettre une adhérence parfaite sur votre surface à découper, sans exercer de point d'appui supplémentaire. Avec 6 molettes en acier sur barillet – molettes et barillet facilement interchangeable. Equipée d'un support porte molette, échangeable, facilitant la rotation de la tournette Diamètre 60 CM	
6	Mesure à anse 3L	Gobelet en plastique avec graduation en ml avec anse	
7	Mesure à anse 5L	5L gobelet en plastique avec graduation en ml avec anse	
8	Set d'outils	Bullseye set d'outils pour la poudre de verre	
9	Moule fusing forme assiette type 1	Dimension : 30cm x 4cm matériaux porcelaine	
10	Moule fusing forme assiette type 2	Dimension : 37cm x 5cm matériaux porcelaine	
11	Moule céramique demi-cylindre PM	Dimensions : 23 x 27 x 10 cm matériaux porcelaine	
12	Moule fusing céramique plat ovale	Dimensions 43cm de long par 16cm de large Hauteur 2,5cm matériaux porcelaine	

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	CARACTERISTIQUES PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE
13	Moule fusing céramique plat petit bateau	Dimensions de 31 cm de long par 19 cm de large Hauteur 4 cm matériaux porcelaine	
14	Moule fusing céramique plat rectangle petit	Dimensions de 31 cm de long par 19 cm de large Hauteur 4 cm matériaux porcelaine	
15	Moule fusing céramique plat rectangle grand	Dimensions de 38 cm de long par 19 cm de large Hauteur 4 cm matériaux porcelaine	
16	Moule fusing mosaïque	Dimensions d'une tesselle : 2,5 cm x 2,5 cm x 0,5 cm matériaux porcelaine	
17	Moule fusing oval	Dimensions intérieures : 44,8 cm x 15,7 cm Hauteur 2 cm Dimensions extérieures : 45,9 cm x 17 cm Hauteur 3,2 cm matériaux porcelaine	
18	Moule fusing carré légèrement bas	Dimensions : 13 cm x 7 cm x 2 cm matériaux porcelaine	
19	Moule fusing bol	Dimensions : 31 cm x 20,5 cm matériaux porcelaine matériaux porcelaine	
20	Moule céramique demi-cylindre GM	Dimensions : 33 x 36 x 11 cm matériaux porcelaine	
21	Moule fusing ying -yang	Dimensions : 35 cm x 35 cm x 2,6 cm Int 23,5 cm matériaux porcelaine	
22	Moule fusing rectangle	Dimensions : 40 cm x 21 cm matériaux porcelaine	
23	Moule céramique coquillage	Dimensions : 27 x 24 cm matériaux porcelaine	
24	Moule céramique feuille	Dimensions : 52 x 25 cm hauteur 11 cm matériaux porcelaine	
25	Equerre 135 cm	Equerre de vitrier 135 cm de longueur	
26	Equerre 30 cm	Equerre de vitrier 30 cm de longueur	
27	Equerre 80 cm	Equerre de vitrier 80 cm de longueur	

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	CARACTERISTIQUES PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE
28	Tournette avec ventouse	Equipée d'une ventouse pour permettre une adhérence parfaite sur votre surface à découper, sans exercer de point d'appui supplémentaire. Molette en carbure de tungstène, pour une plus longue durée de vie Equipée d'un support porte molette, échangeable, facilitant la rotation de la tournette Le roulement à billes permet de réduire la force nécessaire pour effectuer les cercles Diamètre 60 cm	
29	Outil sculpteur	Lots d'outils de sculpteur inox	
30	Coupe verre	Manche en laiton, Molette en carbure de tungstène pour une longue durée de vie. Permet de couper des verres épais et durs. Dosage précis de l'huile par la pression exercée sur l'outil. Tête large pour une utilisation plus agréable avec une équerre ou une règle.	
31	Marqueur	Marqueur pour verre EDDING blanc	
32	Peigne	Peigne en caoutchouc pour poudres de verre	
33	Pince	Pince à ouvrir la coupe TOYO TB 19/600	
34	Pinceau pour séparateur	Pinceau Haik étroit 6,5cm	
35	Stressomètre	Stressomètre prise Euro	
36	Plaque d'enfournement 600*500*15	600*500*15 - mulcorit	
37	Support d'enfournement hauteur 100mm	diamètre 43 - hauteur 100mm	
38	Support d'enfournement hauteur 150mm	diamètre 43 - hauteur 150mm	
39	Support d'enfournement hauteur 20mm	diamètre 43 - hauteur 20mm	
40	Support d'enfournement hauteur 75mm	diamètre 43 - hauteur 75mm	
41	Support d'enfournement hauteur 30mm	diamètre 43 - hauteur 30mm	

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	CARACTERISTIQUES PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE
42	Embouts de vissage	lots de 11 embouts 25mm DEXTER	
43	Gants haute température	résiste au moins à 500°C	
44	Filtre	Set de filtres pour stressomètre	
45	Pince à coquiller	Elle permet de faire une découpe en forme de coquille sur les bords du verre.	
46	LAMPE UV	Lampe pour la polymérisation des colles UV Spectre de rayonnement de 350nm à 400nm avec un max. de 370nm Livré avec deux ampoules supplémentaires de rechange.	
47	Coupe verre carbure de tungstène	Manche en bois · Barillet en acier trempé interchangeable ·Le métal doit être en carbure de tungstène avec une grande résistance à l'usure · Adapté aux verres épais et durs Angle de coupe : 135 ° Ecart règle: 2,5 mm Molettes en carbure de tungstène :5 mm Ø	
48	Marqueur	Marqueur pour verre EDDING blanc	
49	MAROUFLETTES	Lots de 3 marouflettes souples Pour étalage du mastic	
50	Raclette en plastique	Pour chasser les bulles lors de la mise en place du masque de sablage.	
51	Brosse	Brosses applicatrices en nylon	
52	Joues	Joues plastiques pour racle par paire	
53	Racles type 1	racle d'enduction en 1m	
54	Racles type 2	Racles d'impression type D polyuréthane 50*9mm 1mL	
55	Spatules	Spatule acier inox angles arrondis longueur 140mm	
56	Cadres	Cadres aluminium tissu 90T 40*48cm	
57	Charnières	HINGE CLAMPS 2 pièces (lot) pour fixation d'écran	
58	Fer à souder	Fer à souder à température contrôlée, Pourvu d'une panne de chauffe spéciale magneto-thermique déterminant la température exacte de la pointe, Possibilité de modifier la température en remplaçant la pointe -	

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	CARACTERISTIQUES PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE
		200te de watt -300c- Panne de chauffe longue durée marteau	
59	RABATTEUR CUIVRE	4MM Pour faciliter le rabat du cuivre sur le verre Technique Tiffany	
60	GABARIT / TRUSQUIN	DIM.60CM Pour couper des formats de verre à l'identique	
61	Pince à gruger type 2	Elle sert à grignoter petit à petit le verre pour s'approcher le plus près possible de la forme à obtenir sur la pièce de verre, sans utiliser la meuleuse.	
62	Pince à rompre	Elle utilisée pour séparer deux pièces de verre quand le verre a été rayé par le coupe-verre. Le verre est souvent grugé après le décrochage. Idéale pour les coupes courbes.	
63	MARTEAU PLOMB	PETIT MANCHE BOIS POUR MONTAGE PLOMB	
64	OUVRE PLOMB	5mm, manche en bois pour ouvrir l'aile des plombs afin de faciliter le montage,	
65	Applicateurs de cuivre	Applicateurs cuivre 4,76 mm Avec ce dérouleur, le cuivre autocollant est appliqué rapidement et sans risque de blessure sur l'arête du verre, même sur du verre structuré. Le film de protection est décollé automatiquement. Il existe un dérouleur pour chaque largeur de Ruban.	
66	Applicateurs	Applicateurs cuivre 6,35 mm Applicateurs cuivre Avec ce dérouleur, le cuivre autocollant est appliqué rapidement et sans risque de blessure sur l'arête du verre, même sur du verre structuré. Le film de protection est décollé automatiquement. Il existe un dérouleur pour chaque largeur de Ruban.	
67	PINCEAUX	Assortiment de 72 pinceaux poils synthétiques	
68	Clou à Plomb tête ronde à l'unité	Boîte de 100 clous en plombs	

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	CARACTERISTIQUES PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE
69	REGLES DE MONTAGE	Champlat sapin 2 arrondis sans nœud - 4 x 38 mm - 2,5 M	
70	Coupe verre circulaire E 120CM	Coupe-verre circulaire. Construction en laiton. Lecture de l'échelle. Diamètre jusqu'à 120 cm.	
71	DETECTEUR FACE ETAIN	Détecteur + piles	
72	LIME EN CARBORUNDUM	Dim.247x35x10mm	
73	Equerres de vitrier sans écharpe	Equerre de vitrier 17* 30cm de coté	
74	Equerres de vitrier sans écharpe	Equerre de vitrier à 37*80cm de coté	
75	EQUERRES	Equerres plastiques 45/45° - 26 cm	
76	FER A SOUDER	Fers à souder panne fine 100 W	
77	Panneaux led lumineux	Noxion Panneau LED Ecowhite V2.0 60x60cm 6500K 36W UGR <22 Lumière du Jour - Équivalent 4x18W	
78	PINCES	Jeu de pinces - 8 pièces	
79	Blaireau (pinceau) 120mm	LARGEUR 120mm Blaireau à poils longs et souples	
80	Blaireau (pinceau) 90mm	LARGEUR 90mm Blaireau à poils longs et souples	
81	COUTEAU PLOMB MANCHE BOIS	Manche bois Lame courbée Longueur lame : 95mm	
82	Coupe verre carbure de tungstène	Manche en bois · Barillet en acier trempé interchangeable · Le métal doit être en carbure de tungstène avec une grande résistance à l'usure · Adapté aux verres épais et durs Angle de coupe : 135 ° Ecart règle: 2,5 mm Molettes en carbure de tungstène :5 mm Ø	
83	METRE VERRE	Mètre à ruban Longueur 3m	
84	Pinceau d'artiste type 1	PINC N°12 BROSSE À FILET DIAM.3,8 LONG.31MM	
85	Pinceau d'artiste type 2	PINC N°6 BROSSE À FILET DIAM.3,8 LONG.31MM	
86	Pinceau d'artiste type 3	PINC N°8 BROSSE À FILET DIAM.3,8 LONG.31MM	
87	Pinceau d'artiste type 4	PINC N°18 BROSSE EVENTAIL BLAIREAU LARG.22 LONG.36MM	

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	CARACTERISTIQUES PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE
88	Pinceau d'artiste type 5	PINC N°20 BROSSE EVENTAIL BLAIREAU LARG.22 LONG.36MM	
89	Pinceau d'artiste type 6	PINC N°22 BROSSE EVENTAIL BLAIREAU LARG.22 LONG.36MM	
90	Pinceau d'artiste type 7	Pinceaux lavis n°5	
91	Pinceau d'artiste type 8	Pinceaux putois bout carré n°0	
92	PINCES griffe caoutchouc	Pinces griffes ex Griffi pour tenir les pièces en verre lors des opérations de meulage, machoir en caoutchouc	
93	Couteaux de préparation émaux	Pour la préparation des émaux et grisailles Réalisation à base d'eau ou de médiums huileux, Manche bois, Lame arrondie Longueur lame : 20cm en inox	
94	Balayette	Pour nettoyer le plan de coupe Longueur : 48cm	
95	Brosse chiendent	Pour nettoyer les panneaux après masticage Longueur : 17cm	
96	Règle de Vitrier 80cm	Règle en Aluminium avec Mousse caoutchouc pour adhérer au verre.	
97	LAMES POUR SCALPEL	Set de 10 lames de rechange pour SCALPEL	
98	PINCEAUX d'artiste	Set de 6 pinceaux petit gris	
99	SPATULE A RABATTRE PLASTIQUE	Spatule en plastique dur Pour rabattre manuellement le plomb (vitrail) ou le cuivre (tiffany) Longueur 200mm	
100	SCALPEL ALUMINIUM	Stylet/scalpel de découpe pour les patrons Lames de rechange :	
101	Ciseaux 3 lames type 1	Triple lame 1 mm	
102	Ciseaux 3 lames type 2	Triple lame 2 mm	
103	DEROULEURS	Dérouleurs Glastar pour ruban 4,8/5,7/6,4 mm	
104	DEVIDOIRS	Dévidoirs rouleaux 7 cases	
105	SUPPORT POUR FER A SOUDER - D.MAX 20MM	Facilite l'utilisation du fer à souder, Ample base avec compartiment pour éponge de nettoyage, Gros ressort avec embouchure D.20mm	

*Pour faire office de Bordereau Technique (Offre Technique), ce tableau sera complété par le soumissionnaire pour préciser les caractéristiques des articles proposés pour le lot **D8-7: Outillages verriers.**

ITEM	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DETAILLEES	CARACTERISTIQUES PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE
1	Chalumeaux	Chalumeaux pour verre Chalumeau de soudeur oxygène / Gaz naturel	
2	Lot d'outils et de moules de base	<p>LOTS OUTILLAGES VERRIERS ET MOULES</p> <p>Mailloches standards bois avec manche : taille : 6 ; 8 ;10 ; 14 ; 16</p> <p>Mailloches standards bois avec manche : taille : 18 ; 24</p> <p>Moule bois à Gobelets par hauteur et diamètre h 100 mm dia 60 mm</p> <p>Moule bois verre conique par hauteur et diamètre h 100 mm dia 60 mm</p> <p>Moule bois à Flute par hauteur et diamètre H 100 à 150 mm</p> <p>Moule bois à limonade H 110 à 150 mm dia 50 à 70 mm</p> <p>Palettes bois taille 325 x55 ; 370 x75 ; 455 x 75</p> <p>Moule métallique Gobelet par hauteur et diamètre h 100 mm dia 60 mm</p> <p>Verre whisky par hauteur et diamètre h 80 à 100 mm dia 60 à 80 mm</p> <p>Flute par hauteur et diamètre H 100 à 150 mm</p> <p>Chope H 110 à 150 mm dia 50 à 70 mm</p> <p>Canne par diamètre mors acier réfractaire, diamètre 14 : mors dia 17 ; 20 : mors dia 25 ; 22 : mors dia 30</p> <p>Canne diamètre 25 : mors acier réfractaire 35/40 mm,</p> <p>Pontils 30 par diamètre extrémité 200 mm en acier réfractaire diamètres 14 ; 18 ; 20</p> <p>Ferret réfractaire diamètre 8 ; 10 ;</p> <p>Canne pour cueillage "à la patate" diamètres 30; 60 mm</p> <p>1 par diamètre ; canne pour cueillage "à la patate" 120 mm ; 130 mm</p> <p>Ciseaux droits multi usages : longueur de lame 50 mm</p> <p>2 ciseaux à anses longueur de lame 125 mm</p> <p>Ciseaux à anses longueur de lame 75 mm ;105 mm</p> <p>Grands ciseaux droit longueur de lame (90 mm ; 105 mm)</p> <p>Ciseaux à rogner : longueur de lame 55 mm ; 65 mm)</p>	

		<p>Fers plats par dimension de longueur de lame 160 mm 125 mm</p> <p>Fers ronds par dimension de longueur de lame 100 mm 120 mm 225 mm</p> <p>Assortiment de Pincettes standard et de formes différentes : longueur 300 mm ; 250 mm</p> <p>2 Montures de lames bois longueur 250 mm</p> <p>2 Soufflettes par longueur tube courbe dimensions standards petites moyennes</p> <p>2 par dimensions : Moules métalliques ananas 60 x 100 mm ; 70 x 130 mm</p> <p>2 par dimensions : Moules métalliques optiques 12 points 42 x 70 mm ; 65 x 120 mm</p> <p>2 Moules métalliques optiques 16 points 55 x 110 mm</p> <p>2 par dimension : Compas 145 mm 165 mm 190 mm</p> <p>2 par dimension : Compas 285 mm</p> <p>2 diviseurs PI par dimension 110 mm ; 190 ; 240 mm</p> <p>2 par dimension Compas courbé 155 mm ; 210 mm</p> <p>2 torches à main</p>	
3	Torche	Modèle étancheur (grosse buse), alimentation propane	
4	Économiseur d'établi oxygène propane	avec olives étagées	
5	Banc de verrier	Banc de verrier hauteur de l'assise ajustable si possible	

ANNEXE B

Lieu de livraison

N° du Projet	Intitulé	Adresse
CFP 03	IAT Meknès	Meknès

ANNEXE C

Conditions générales du Bon de commande :

- 1. PRIX.** Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- 2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Agence MCA-Morocco à l'écrit.
- 3. MODIFICATIONS.** Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Agence MCA-Morocco, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Agence MCA-Morocco.
- 4. GARANTIE.** Le Fournisseur garantit que, pour une période de douze (12) mois, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Agence MCA-Morocco doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
- 5. ACCORD ET MODIFICATION.** Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Agence MCA-Morocco.
- 6. SOUS-TRAITANCE.** Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Agence MCA-Morocco.
- 7. FORCE MAJEURE.** Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Agence MCA-Morocco peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Agence MCA-Morocco, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Agence MCA-Morocco
- 8. LIVRAISON.** Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Agence MCA-Morocco se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Agence MCA-Morocco, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
 - 8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON :** Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à un millième (1‰) du montant total TTC du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total TTC.
Une fois ce maximum atteint, l'Agence MCA-Morocco pourra choisir de résilier le présent bon de commande
- 9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE.** L'Agence MCA-Morocco peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Agence MCA-Morocco de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Agence MCA-Morocco peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT.** L'Agence MCA-Morocco peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :
 - Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où

- Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Agence MCA-Morocco, précisant cette défaillance.

11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES. Le Fournisseur doit indemniser l'Agence MCA-Morocco contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.

12. AUCUNE DEROGATION. Le non-respect par l'Agence MCA-Morocco de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Agence MCA-Morocco de faire respecter toutes ces dispositions.

13. LOI APPLICABLE ET FORUM. Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.

14. CONFORMITE AVEC LA LOI. Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.

15. FACTURATION. Le Fournisseur présentera après la livraison et acceptation par les ARM signées sa facture pour paiement conformément aux conditions de paiement.

16. PAIEMENT. L'Agence MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Agence MCA-Morocco, L'Agence MCA-Morocco aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

ANNEXE D : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité).....

..... atteste la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° X

objet du lot n° X du contrat n° X, issu de la demande de devis n° et conclu avec le fournisseur

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le représentant de l'Agence MCA-Morocco :

.....

- Le(s) représentant(s) de l'entité bénéficiaire :

.....

Tableau des équipements technico-pédagogiques livrés

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire

Fait à, le :

Cachet et signature du Fournisseur

Cachet et signature du

ANNEXE E

Modèle d'engagement pour assurer le service après-vente

Objet :

Je soussigné,, agissant au nom et pour le compte de la société,

« Adresse »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés

Après avoir pris connaissance des spécificités techniques de la prestation citée en objet n° -----

-----, en matière de service après-vente

Après avoir apprécié la nature et les conditions d'exécution de la présente prestation, je m'engage à assurer le service après-vente pour le(s) lot(s) du marché n° Aussi bien pendant la période de garantie qu'ultérieurement et ce, conformément aux prescriptions de la demande de devis et à la proposition faite dans mon offre financière.

Fait à, le

Signature

Annexe F : Plan d'atténuation des risques covid-19

Plan d'atténuation des risques liés à la COVID-19 pour les Fournisseurs

Orientation : MCC et ses partenaires visent à gérer les risques posés par la COVID-19 (pour leurs travailleurs et le public) tout en atteignant leurs objectifs de développement. À cette fin, les fournisseurs² sous contrat avec le MCA et qui travaillent dans les pays partenaires du MCC en étroite proximité avec des personnes doivent préparer un plan d'atténuation des risques liés à la COVID-19 qui rentre dans le cadre de leurs activités contractuelles. Ce document propose un modèle à suivre à cet effet. Les fournisseurs devraient examiner l'intégralité de ce plan COVID-19, **en ajoutant du contenu dans les cases bleu clair**. Une fois terminé, ce plan constituera l'ensemble des engagements du fournisseur à gérer les risques liés à la COVID-19 dans le cadre du programme financé par le MCC.

Aucune directive du MCC, y compris ce document, ne prétend offrir des conseils médicaux relatifs à la COVID-19 ; pour obtenir des conseils ou des informations médicales ou scientifiques, les particuliers et les compagnies devraient se rapprocher des experts qualifiés. Les informations sur la COVID-19 incluses dans ce guide sont basées sur les meilleures informations disponibles à la date de publication de ce document. Les fournisseurs devraient régulièrement intégrer des directives récentes provenant des organisations internationales de santé et du gouvernement.

Information sur le contrat	
Projet	
Fournisseur	
Date du plan COVID-19	
Numéro de révision du plan COVID-19	
Reconnaissance / engagement (représentant du fournisseur)	

Contenu

Contexte39

Risques 40

Rôles et Responsabilités en lien avec la COVID-19 41

Exigences nationales et locales relatives à la COVID-19.....42

Administration des opérations du Fournisseur44

Annexe 1 : Protocole de dépistage médical des symptômes de la COVID-19.....

² Les exigences des fournisseurs s'appliquent aux organisations sous contrat avec le MCA (quelle que soit leur taille) qui offrent des services dans un pays partenaire du MCC. Cela ne s'applique pas aux (a) activités d'un fournisseur en dehors de ses obligations contractuelles avec le MCA dans un pays partenaire du MCC; (b) personnes recrutées sous contrats de services personnels ou (c) organisations travaillant dans le cadre d'accords avec les MCA qui n'impliquent pas de frais de service (par exemple, protocoles d'accord, accords de coopération, accords d'entité d'exécution).

CONTEXTE

Aperçu

Ce modèle est destiné à convenir à un groupe de fournisseurs sous contrat MCA (par exemple, ingénieurs de supervision (ingénieur-conseil), fournisseurs en réinstallation, fournisseurs en engagement des parties prenantes, fournisseurs en supervision environnementale et sociale, fournisseurs travaillant au sein d'un bureau du MCA ou d'une autre institution du pays hôte). Le plan doit être adapté pour refléter le travail du fournisseur, les conditions dans le pays et les risques encourus. Ce plan couvre trois éléments opérationnels des responsabilités du fournisseur, qui sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Éléments opérationnels	Responsabilités du fournisseur
Chantiers de construction	Si les fournisseurs travaillent sur des chantiers de construction, ils sont tenus de comprendre et de suivre les mesures du plan de gestion des risques COVID-19 de chaque entrepreneur concerné. Les plans COVID-19 de l'entrepreneur en travaux sont construits sur les mêmes principes que ceux présentés ici et font partie intégrante de leurs plans de gestion de la santé et de la sécurité.
Activités de terrain du fournisseur. Ceci couvre le travail du fournisseur effectué à proximité des autres personnes en dehors des chantiers de construction et du bureau (par exemple, engagement des parties prenantes, réinstallation, enquêtes auprès des ménages).	Cette partie du plan explique comment les tâches sur le terrain du fournisseur seront exécutées pour gérer de manière adéquate les risques COVID-19 et comment les approches énoncées dans la note d'orientation du MCC COVID-19 pour les Fournisseurs & Entrepreneurs (5 mai 2020) et ce document seront adaptés et mis en œuvre.
Administration des opérations du fournisseur. Ceci comprend les politiques du personnel, le transport et la gestion des bureaux.	Dans les sections ci-dessous, les fournisseurs décriront leurs procédures administratives et leurs pratiques de sécurité au travail pour gérer les risques liés à la COVID-19 pour leur personnel et dans leurs bureaux. Les fournisseurs qui travaillent dans des espaces de bureaux partagés avec d'autres organisations (par exemple, les MCA) pourraient faire face à des défis particuliers.

Objectif et Portée

La pandémie de COVID-19 crée des risques sans précédent. Ce plan décrit les procédures et les protocoles pour éviter (dans la mesure du possible) et réduire les risques associés à la COVID-19. Le plan s'applique à tous les employés du fournisseur sous contrat avec le MCA (et de leurs sous-traitants)

travaillant sur des contrats financés par le MCC. Ce plan satisfait ou excède les exigences minimales du MCC³ et des gouvernements nationaux et locaux (le plus strict doit être mis en œuvre)⁴.

Risques

1. La COVID-19 est causée par un virus hautement infectieux transmis principalement par voie aérienne et à partir des surfaces sur lesquelles il s'est déposé. Les principales voies d'exposition incluent l'inhalation du virus en suspension dans l'air et le contact avec les mains d'une surface contaminée par le virus suivi de contacts avec les yeux, le nez ou la bouche. Pour prévenir l'exposition au virus, il est essentiel de bloquer les voies d'accès au système respiratoire et aux muqueuses. Il existe également une certaine inquiétude quant à la possibilité d'une exposition par contact oculaire.
2. Le virus peut être transmis avant l'apparition des symptômes. Les porteurs insoupçonnés peuvent augmenter les taux d'infection. Il est important de mettre en œuvre des mesures qui réduisent le risque de transmission, même par les personnes qui ne présentent aucun symptôme de la maladie
3. Les personnes souffrant de troubles médicaux sous-jacents (tels que les immunodéficiences, l'asthme, le diabète et les maladies cardiaques) et les personnes âgées sont les plus à risque de complications graves de l'infection.

La meilleure façon de protéger la main-d'œuvre et le public est de prévenir de possibles expositions au virus. En l'absence de capacité d'empêcher totalement l'exposition, la hiérarchie des mesures de contrôle devrait être respectée. Ces mesures sont énumérées ci-dessous, des plus efficaces aux moins efficaces :

- Élimination ou substitution. L'élimination du risque supprime physiquement un danger fermant ainsi la voie d'exposition. Un exemple serait de ne pas effectuer une action, par exemple l'annulation d'une réunion non essentielle. La substitution atteint le même objectif et produit le résultat par un autre moyen. Un exemple serait d'utiliser des moyens électroniques pour tenir virtuellement une réunion.
- Les contrôles techniques isolent les individus d'un danger. Ceux-ci peuvent déjà exister ou nécessiter des modifications dans la conception et le fonctionnement de l'infrastructure, de l'équipement ou d'un processus. Les exemples incluent des barrières physiques pour créer une séparation entre les personnes (par exemple, des clôtures autour d'un chantier, des panneaux clairs entre les postes de travail dans un bureau), des filtres à air à haute efficacité et des taux de ventilation accrus dans les espaces clos. privés).
- Les contrôles administratifs changent les habitudes de travail. Ils comprennent des politiques, des procédures, des conceptions d'horaire de travail et de formation pour réduire la menace du danger chez une personne. Ils sont généralement moins efficaces que les contrôles techniques ci-dessus car ils reposent sur une action individuelle et sont plus efficaces lorsqu'ils

³ Les normes de performance SFI (IFC) 2 et 4 comprennent des exigences en matière de santé et de sécurité pour protéger la main-d'œuvre et le public.

⁴ Ce document identifie les exigences minimales du plan d'atténuation des risques auxquelles les prestataires doivent répondre. Sur la base d'autres directives nationales, des directives du siège social et des conditions locales, les éléments du plan pourraient excéder ces exigences minimales

sont utilisés en conjonction avec des équipements de protection individuelle (EPI). Les exemples de contrôles administratifs incluent :

- Encourager les travailleurs malades à rester à la maison.
- Minimiser les contacts entre les travailleurs et les clients en remplaçant les réunions en face à face par des communications virtuelles et en instaurant le télétravail si possible.
- Instaurer des jours de travail alternatifs ou des horaires de travail supplémentaires qui réduisent le nombre total d'employés dans un bureau à un moment donné, leur permettant de garder de la distance les uns des autres, tout en maintenant une semaine de travail complète sur le chantier.
- Former le personnel aux dangers et aux moyens d'atténuations associés.
- Suspendre les déplacements non-essentiels vers des foyers de COVID-19.
- Développer des plans de communication d'urgence, y compris un forum pour répondre aux préoccupations des travailleurs et des communications sur Internet, si possible.
- Fournir aux travailleurs une éducation et une formation à jour sur les facteurs de risque COVID-19 et les habitudes de protection (par exemple, l'étiquette de la toux et le port adéquat des EPI).

1.

- Les pratiques de sécurité au travail sont un type de contrôle administratif. Ce sont des procédures que les travailleurs peuvent suivre pour réduire la durée, la fréquence ou l'intensité de leur exposition potentielle à la COVID-19. Les exemples incluent la distanciation sociale et une bonne hygiène.
- Les équipements de protection individuelle (EPI) offrent une protection grâce au port de l'équipement. Les contrôles techniques, les contrôles administratifs et les pratiques de travail sécuritaires mentionnés ci-dessus sont les mesures les plus efficaces d'atténuation de risques. Lorsque la distanciation sociale ne peut pas être réalisée de manière satisfaisante, les EPI devraient être déployés pour fermer la voie d'exposition. Il est important de former les travailleurs à la manière adéquate de porter, d'utiliser, d'enlever et (le cas échéant) de disposer des EPI. Le matériel de formation doit être facile à comprendre et disponible dans la langue et le niveau d'alphabetisation appropriés pour tous les travailleurs.

Format du plan COVID-19 et références à d'autres documents pertinents du fournisseur

Les fournisseurs peuvent avoir d'autres documents d'orientation COVID-19, tels que des orientations d'entreprise, des politiques de ressources humaines, des stratégies d'engagement des parties prenantes, des plans de travail de projet, etc., qui peuvent inclure l'atténuation des risques COVID-19, ou de nouvelles mesures pour atténuer les risques COVID-19 telles que celles requises par les directives du MCC. Si le fournisseur dispose de documents prouvant que son engagement est conforme aux exigences du MCC pour l'atténuation des risques liés à la COVID-19, les parties appropriées de ces documents devraient être référencées (par numéro de page) et résumées dans les tableaux / encadrés correspondants ci-dessous. Les fournisseurs devraient soumettre ce plan accompagné de tout document référencé au MCA.

Rôles et Responsabilités en lien avec la COVID-19

Orientation pour le tableau ci-dessous : Déterminer les rôles, les responsabilités et les procédures de mise en œuvre et de supervision du plan COVID-19 (y compris par les sous-traitants).

Employés Contractuels / Numéro de Téléphone	Responsabilité de la mise en œuvre du plan
	Responsabilité générale de mise en œuvre du Plan, y compris par les sous-traitants
	Examen des travailleurs et des visiteurs
	Assurer un stock approprié et adéquat d'EPI, de fournitures médicales, de désinfectant et d'autres fournitures nécessaires
	Formation
	Supervision du personnel sur le terrain
	Désinfection du lieu de travail
	Coordination de réponse aux personnes présentant des symptômes de la COVID-19
	Rapport au MCA et, le cas échéant, aux autorités locales

EXIGENCES NATIONALES ET LOCALES RELATIVES A LA COVID-19

Exigences relatives à la COVID-19	
<p>Orientation : Le MCA ou le fournisseur insérera une section qui décrit les exigences nationales (ou, le cas échéant, locales), et cela sera inclus comme référence dans tous les plans du fournisseur. Notez que les exigences répertoriées ici peuvent être référencées ci-dessous mais ne devraient pas être répétées.</p>	

Responsabilités sur les chantiers

S'ils travaillent ou visitent des chantiers de construction, les fournisseurs sont tenus de comprendre et de suivre les mesures du plan de gestion des risques COVID-19 de l'entrepreneur concerné. Les MCA rendront ces plans disponibles.

Activités de terrain du fournisseur

Le plan devrait présenter les moyens pour les travailleurs (et tous les sous-traitants) de gérer les risques pendant les travaux de proximité à l'extérieur du bureau et hors des chantiers (par exemple, pendant des échanges ou des rencontres dans des espaces confinés).

Travail en étroite proximité	
<p>Orientation : Le fournisseur devrait identifier les moments où ils peuvent se rapprocher des autres personnes au cours de leur travail (une brève description ou une description sous forme d'énumération serait suffisante). Les tâches pertinentes peuvent correspondre aux tâches et / ou livrables principaux décrits dans le contrat du fournisseur.</p>	

Modifications des activités de terrain pour atténuer les risques liés à la COVID-19

Les fournisseurs devraient expliquer comment ils comptent gérer les risques liés à la COVID-19 lorsque des personnes travaillent en étroite proximité les unes des autres (en s'inspirant des activités identifiées ci-dessus). Par exemple, de nombreux fournisseurs ont des responsabilités qui impliquent un engagement en face à face avec des personnes extérieures à leur organisation, y compris le public. Ces fournisseurs devraient adapter leurs procédures et mécanismes d'engagement existants, en suivant la hiérarchie d'atténuation, afin d'éliminer ou de réduire les risques liés à la COVID-19. En règle générale :

- Les réunions en face à face avec les parties prenantes externes, les fonctionnaires et le public devraient être évitées dans la mesure du possible (par exemple, envisager d'utiliser des réunions virtuelles ou d'autres moyens électroniques de communication).
- Lorsque des travaux de proximité sont nécessaires, les fournisseurs décriront les mesures visant à réduire les risques pour les travailleurs, les parties prenantes, les fonctionnaires et le public à un niveau acceptable. Ceux-ci peuvent inclure (mais sans s'y limiter) : le choix d'endroits à faible risque (c.-à-d. à l'extérieur), le dépistage des participants présentant des symptômes de la COVID-19 (en utilisant les protocoles décrits dans ce document), le respect d'une distanciation sociale d'au moins 2 m entre les participants, le port de masques faciaux et la limitation de la taille des réunions.

Tâche de terrain 1 (à définir par le fournisseur)	
<p>Orientation : Décrire la tâche, les principaux risques COVID-19 et mesures d'atténuation à mettre en œuvre par le fournisseur.</p>	
Tâche de terrain 2 (à définir par le fournisseur)	
<p>Orientation : Ajoutez ou diminuez des lignes au besoin.</p>	

Tâche de terrain 3	
Orientation : Ajoutez ou diminuer des lignes au besoin.	

ADMINISTRATION DES OPERATIONS DU FOURNISSEUR

Espace de bureau partagé avec d'autres organisations	
<p>Orientation : Votre organisation ou un membre de votre équipe partage-t-elle des bureaux avec une autre organisation (y compris un MCA) ? Si c'est le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si l'autre organisation a un plan COVID-19, veuillez l'ajouter à ce modèle et le résumer comme il convient dans les cases ci-dessous. ▪ Sinon, décrivez les mesures que vous prendrez pour assurer un environnement de travail sécurisé (par exemple, négocier avec l'organisation contrôlant l'espace dans lequel vous travaillez, envisager d'autres modalités de travail) et toutes les mesures connexes dans les encadrés ci-dessous, le cas échéant. 	
Gestion du Personnel	
<p>Orientation : Décrire / fournir : (a) l'assurance que les dossiers du fournisseur autorisent la recherche des contacts; (b) la politique du fournisseur concernant la rémunération et les avantages des personnes pendant une période de quarantaine (si nécessaire en vertu de l'annexe 1) ; c) quand les travailleurs sont autorisés à retourner au travail (voir l'annexe 1 pour des orientations supplémentaires) d) des mesures administratives d'atténuation des risques dans le lieu de travail; et (e) la politique de voyage (déplacements).</p>	

Transport	
Orientation : Décrire les mesures permettant aux travailleurs de se rendre et de revenir du chantier (ou du bureau) en toute sécurité.	
Dépistage de la main d'œuvre	
Le dépistage de la main d'œuvre est une stratégie essentielle pour gérer les risques liés à la COVID-19.	<p>L'Entrepreneur identifiera et (le cas échéant) isolera les travailleurs malades avant le début des travaux de proximité avec d'autres personnes en suivant les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre un protocole de dépistage médical cohérent (température quotidienne et vérification des symptômes - voir l'annexe 1). Les contrôles de température doivent utiliser des thermomètres « sans contact », des bandes de thermomètre jetables ou un thermomètre auriculaire réutilisable avec un couvercle de sonde jetable différent pour chaque utilisation. 2. Refuser aux personnes soupçonnées de COVID-19 d'accéder aux chantiers/lieu de travail (en fonction du protocole et des résultats du dépistage). Le fournisseur emmènera la personne dans un lieu prédéterminé d'isolement et suivra le protocole exigé par les services locaux et nationaux de santé publique ainsi que d'autres organisations gouvernementales pour les cas suspects de COVID-19 <p>2. Si quelqu'un présente des symptômes compatibles avec la COVID-19 consultez la section Réponse aux cas suspects de COVID-19 et l'annexe 1 ci-dessous.</p>
Réponse aux cas suspects de COVID-19	
Suivre les réponses indiquées dans les protocoles approuvés	Suivre le protocole national / local et le protocole du fournisseur pour prendre soin les personnes suspectées de présenter des symptômes de COVID-19. Dans le cas où le protocole national / local et le protocole du fournisseur ne sont pas cohérents ou complémentaires, le protocole plus strict s'appliquera. En l'absence de protocoles clairs, suivre l'annexe 1.
<p>Orientation :</p> <p>Le fournisseur doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Indiquer un (des) endroit (s) précis pour immédiatement isoler toute personne présentant des signes et symptômes de COVID-19 identifiés sur le lieu de travail (en considérant des 	

<p>protocoles de bureau et de terrain).</p> <p>2. Précisez les exigences d'hygiène pour ceux qui sont isolés (masque, lavage des mains, contrôle de la toux / des éternuements, etc.).</p> <p>3. Évaluer les mesures supplémentaires à prendre, telles que l'arrêt de la tâche à laquelle la personne a participé, le lancement de procédures de désinfection et le début de la recherche des contacts des personnes qui auraient été en contact avec la personne.</p>	
<p>Distanciation Sociale</p>	
<p>La distanciation sociale s'est avérée être un moyen efficace pour contrôler la COVID-19.</p>	<p>Les exigences minimales comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évitez les attroupements et les rassemblements de groupes. 2. Garder une distance d'au moins 2 m entre les personnes. 3. Organiser et échelonner les équipes, dans la mesure du possible, en assignant des travailleurs à des tranches horaires définies (ce qui pourrait inclure le travail de nuit et de week-end, lorsque cela est autorisé). 4. Éviter de serrer la main et utiliser d'autres formes de salutation. 5. Organiser des réunions et d'autres travaux virtuellement chaque fois que cela est possible (y compris par le biais de technologies telles que des plateformes de télécommunications par exemple, Skype, Zoom). <p>Lorsque des tâches doivent être effectuées à proximité d'autres personnes, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour briser les voies d'exposition potentielles (par exemple, voir la section EPI ci-dessous).</p>
<p>Bonne hygiène personnelle</p>	
<p>Ces pratiques des mesures de sécurité au travail sont parmi les plus efficaces pour réduire le risque de transmission du virus.</p>	<p>Les pratiques suivantes seront mises en œuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Lavage fréquent des mains (pendant au moins 20 secondes). Si le savon et l'eau courante ne sont pas disponibles, les fournisseurs fourniront des désinfectants à main contenant au moins 60% d'alcool ou 70% d'isopropanol. Le fournisseur fournira un nombre adéquat de postes de lavage (avec du savon et des serviettes en papier et / ou un désinfectant).

	<p>a. Pour les opérations de terrain, si des stations de lavage à l'eau courante ne sont pas disponibles, des désinfectants devraient être emportés et conservés dans le véhicule de transport. Les travailleurs individuels devraient être approvisionnés de quantités suffisantes de désinfectant pour un nettoyage régulier des mains tout au long de la journée.</p> <p>b. Pour les sites fixes (bureaux), la norme minimale pour les stations de lavage de mains est : une à l'entrée du bureau, une dans chaque toilette, et une dans chaque cuisine / lieu de pause.</p> <p>4. Interdiction de partager des tasses et des ustensiles à moins qu'ils n'aient été adéquatement nettoyés avec du savon et de l'eau entre les utilisations.</p> <p>5. Encourager les travailleurs à tousser ou à éternuer dans un mouchoir ou dans le coude. Les mouchoirs utilisés sont considérés contaminés et devraient être éliminés avec soin, de préférence scellés dans un sac en plastique afin de ne pas devenir une source de transmission.</p>
Assainissement du lieu de travail	
<p>Les données actuelles suggèrent que le nouveau coronavirus peut rester actif pendant des heures ou des jours sur des surfaces fabriquées à partir d'une variété de matériaux. L'objectif de La désinfection du milieu de travail est de nettoyer les « surfaces fréquemment touchées »⁵. Le nettoyage des surfaces visiblement sales suivi de leur désinfection est une mesure de bonne pratique pour la prévention de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires virales. Une désinfection supplémentaire devrait être faite sur les lieux et l'équipement utilisés par les travailleurs</p>	<p>Les fournisseurs devraient s'assurer que les « surfaces fréquemment touchées » sont désinfectées⁶, et que les mains sont lavées immédiatement avec de l'eau et du savon.</p> <p>La désinfection du lieu de travail se concentre sur les surfaces à contact élevé dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les structures (y compris les bureaux, les portes, les toilettes, les lieux de pause, les boîtes de réclamation, les boîtes à suggestions, les escaliers, les échafaudages, les rampes, et autres équipements, ordinateurs, imprimantes, etc.) seront à nettoyer régulièrement. ▪ Les véhicules. Ceci comprend l'intérieur des véhicules de travail. Les poignées, les boutons, les leviers, les ceintures de sécurité et les « surfaces fréquemment touchées » devraient être nettoyées.

⁵ Les « surfaces fréquemment touchées » peuvent être rencontrées dans les structures (y compris les bureaux, les portes, les toilettes, les vestiaires, les cantines, les zones de préparation des repas, les lieux de pause, les boîtes de réclamation, les boîtes à suggestions, les escaliers, les échafaudages, les rampes, les outils, les seaux, les brouettes et autres équipements) doivent être nettoyé régulièrement de même que les véhicules et l'équipement de construction (y compris l'intérieur des véhicules de travail et l'équipement lourd, les poignées, les boutons, les leviers, les ceintures de sécurité) et les outils manuels et électriques (les outils électriques doivent être débranchés avant la désinfection). Nul ne peut utiliser des outils ou du matériel qui auraient été utilisés par une autre personne sans avoir été préalablement désinfectés.

⁶ Désinfection des surfaces non poreuses : (a) Si une surface est visiblement sale, nettoyez-la d'abord avec de l'eau et du savon ; (b) utilisez soit une solution diluée d'eau de Javel non expirée (1 part d'eau de Javel pour 60 parts d'eau), une solution d'alcool contenant au moins 70% d'alcool et / ou une solution recommandée par le gouvernement pour une utilisation contre la COVID-19 ; (c) après l'application, prévoir 2 minutes de temps de contact avant d'essuyer ou laisser sécher à l'air (sans essuyer). REMARQUE : NE JAMAIS mélanger de javellisant domestique avec de l'ammoniaque ou un autre nettoyant.

présentant des symptômes de la COVID-19.	
Formation et sensibilisation à la sécurité	
	<p>Tous les travailleurs doivent recevoir une formation initiale qui comprend, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques et symptômes de la COVID-19 - Comment se transmet la COVID-19 / les habitudes pouvant augmenter le risque d'exposition d'une personne - Les mesures effectives : <ul style="list-style-type: none"> ○ Distanciation sociale ○ Comment bien se laver les mains - Les protocoles (transport, dépistage, où se trouve l'infirmier, que faire en cas de symptômes, pratiques de sécurité au travail) ; - Comment porter et disposer correctement (ou nettoyer) les EPI. - Qui contacter pour les questions de suivi liées à COVID-19. <p>Les réunions d'information sur la sécurité seront utilisées pour renforcer les messages et communiquer tout changement.</p>
Équipement de protection individuelle	
L'EPI offre une protection par le port de l'équipement. Lorsque la distanciation sociale ne peut être réalisée de manière satisfaisante, l'EPI doit être utilisé pour fermer la voie d'exposition. L'EPI doit être choisi en fonction des risques encourus par la personne.	<p>Le fournisseur fournira les équipements et une formation adéquate en matière d'inspection, d'utilisation, d'entretien, de stockage sur place et la disposition (ou le lavage) appropriée de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Masques : Les masques réduisent l'inhalation du virus et peuvent minimiser l'expiration du virus par des personnes contaminées. Les masques qui recouvrent aussi bien le nez que la bouche sont particulièrement importants chaque fois que les travailleurs doivent être dans des endroits clos (par exemple, sur le lieu de travail, dans des véhicules). 2. Gants : Lorsque la protection des travailleurs exige des gants, la sélection appropriée sera basée sur l'activité spécifique. La sélection des gants doit être spécifique à la tâche pour offrir la protection adéquate contre les blessures. <p>Pour disposer de L'EPI, le mettre dans un sac refermable et s'en débarrasser avec soin afin que cela ne devienne pas une source de transmission.</p>
Rapport	
Les dispositions réglementaires sont énumérées à droite.	Les fournisseurs devraient immédiatement informer le MCA de l'incidence des cas suspects et confirmés de COVID-19.

	<p>Dans son rapport mensuel/trimestriel, le fournisseur inclura au minimum, les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en œuvre de ce plan 2. Pour les ingénieurs-conseils et autres fournisseurs de supervision : une méthodologie de suivi de la mise en œuvre des plans COVID-19 des entrepreneurs. 3. Les éléments communs à tous les rapports incluent : <ol style="list-style-type: none"> a. Incidents de non-conformité et mesures corrective. b. Incidences de cas suspects et confirmés de COVID-19. c. Impacts sur la mise en œuvre et l'achèvement du contrat. d. Mesures supplémentaires prises, leçons apprises et meilleures pratiques de gestion.
Orientation : Au besoin, fournir des informations supplémentaires sur les méthodes et / ou les outils	
Révision de ce Plan	
La gestion adaptative est importante à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.	Les plans seront examinés et mis à jour au besoin. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation, il serait nécessaire de revoir et de mettre les plans fréquemment à jour.

Annexe 2 : Protocole de dépistage médical des symptômes de la COVID-19

La mise en œuvre d'un protocole cohérent pour le dépistage des travailleurs n'empêchera pas les travailleurs de tomber malades, car 25 à 50% des personnes infectées peuvent ne pas présenter de symptômes. Mais il est important de limiter la propagation, car les gens semblent être plus contagieux lorsqu'ils présentent des symptômes. **Le protocole de dépistage d'une compagnie doit être basé sur les meilleurs conseils médicaux disponibles et les recommandations⁷ du pays ou du gouvernement local (selon ce qui est le plus strict) et mis à jour à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.** Le protocole ci-dessous doit être considéré comme un point de départ.

Fièvre (>/= 38°C [100.4°F])			Certains symptômes pourraient nécessiter des soins médicaux immédiats, notamment un essoufflement ou une difficulté à respirer, une douleur ou une pression thoracique persistante, l'apparition d'une confusion mentale, une incapacité à se réveiller ou à rester éveillé, et des lèvres ou un visage bleuâtres.
Toux (Souvent sèche)			
Essoufflement ou difficulté à respirer			
Exposition a un cas confirmé de COVID-19			
			Si l'un des symptômes clés existe , isoler l'employé, contacter l'autorité compétente de santé et/ou demander un avis médical privé, et suivre les instructions. Si aucun avis médical n'est disponible auprès de l'une ou l'autre source, observer la quarantaine pendant 14 jours.
Nouvelle perte de goût ou d'odorat			Si l'employé n'a pas de fièvre mais présente deux de ces symptômes, consulter le personnel médical et suivez les protocoles du pays/locaux. À la discrétion du personnel médical, les employés peuvent être placés en quarantaine pendant 72 heures.
Frissons / secousses répétées avec frissons			
Fatigue			
Gorge irritée			
Mal de tête			
Douleurs musculaires			
Diarrhée			
Éternuements			

⁷ Ce matériel est extrait de l'Organisation mondiale de la santé, et du Center for Disease Control (Centre du contrôle des maladies) des États-Unis. Les entreprises devraient consulter leurs propres médecins et suivre les réglementations et normes nationales.

Avez-vous été en contact avec une personne qui présente des symptômes clés de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours ?			Si oui, mettre en quarantaine pendant 14 jours depuis le temps de contact, et si des symptômes se développent, suivre les instructions ci-dessus.
--	--	--	---

Les employés peuvent retourner dans les conditions suivantes :

- La période de quarantaine / auto-isolement est terminée.
 - **ET**
- La température a été <38°C pendant au moins 72 heures avant de retourner sur le lieu de travail (c'est-à-dire trois jours complets sans fièvre sans utiliser de médicament qui réduit la fièvre). La température continuera d'être surveillée avec le reste de la main-d'œuvre.
 - **ET**
- d'autres symptômes se sont améliorés (exemple : la toux ou l'essoufflement se sont améliorés).
 - **ET**
- La réponse à la considération supplémentaire de quarantaine est Non.